

# **PROCES-VERBAL**

# MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mai 2021

**Etaient présents**: François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Catherine MORIN, Vincent LAGARRIGUE, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER, Gyl CRAYSSAC, Norbert FLACONECHE.

Présents en visioconférence : Laurence MARY et Yannick MONTAGNE.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00. Madame Sophie WALTER est nommée secrétaire de séance.

#### I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 avril 2021

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

### II. Délibérations :

II-1 : Plan de financement : travaux de la salle polyvalente

Pour rappel, le montant du devis (huisseries et pompe à chaleur air/air) s'élève à 28 007,83€ HT.

Un dossier de demande de subvention a été déjà été constitué pour la DETR (Etat) qui subventionne à 60%, dans le cadre du plan de relance « France Relance », pour 8 communes du Lot, dont Lugagnac fait partie. Cette subvention se monte à 1 6805€.

A cette subvention de l'Etat, peut s'ajouter une subvention du département de 15%, via le FAST (Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales), soit un montant de 4 207,17€

La part de la commune ne s'élèvera donc plus qu'à 25%, soit 6 995 ,66€ HT.

La commune doit donc établir un nouveau plan de financement, prenant en compte ces deux subventions.

Les travaux devront être effectués et payés en 2021. Ils sont prévus débuter en septembre.

Une plaque stipulant que la commune a bénéficié du « plan France Relance » sera apposée par la Préfecture durant la durée des travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-2 : Choix du prestataire : changement des volets du bâtiment de la Mairie

Deux devis sont présentés au Conseil Municipal :

- Devis n°1, de Mr GALARET pour un montant de 7 300€ TTC
- Devis n°2, de l'entreprise COURREGE pour un montant de 7 450€ TTC

Sur le plan technique, les deux devis sont identiques, sauf : pin Douglas pour le devis n°1 et pin du nord pour le devis n°2. Monsieur le Maire précise que pour le devis de Mr GALARET, il faudra ajouter la location d'une nacelle, pour un montant d'environ 500€.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le devis n°1, de Mr GALARET. Le pin Douglas est de meilleure qualité, et le Conseil Municipal préfère faire travailler un artisan local. Le fait de travailler avec un artisan local devra permettre au Conseil Municipal de traiter les volets avant la pose, ce qui n'aurait pas été possible avec une entreprise extérieure.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra prévoir un arrêté de circulation alternée avec l'installation de panneaux et de feux lors de la mise en place de la nacelle.

#### III. Informations et discussions

Avancement du dossier PLUI

Depuis le dernier Conseil Municipal, deux réunions de la commission PLUI ont eu lieu.

Deux documents ont été fournis par la commission :

. une cartographie reprenant l'ensemble de la commune.

. un questionnaire communal abordant divers sujets (démographie, évolution de l'habitat, projets en cours, changement de destination des bâtiments, patrimoine, logements vacants, flux de circulation, associations...)

Ce questionnaire sera utilisé dans les futures réunions. Mardi 11 mai, unebvreprésentante de la Communauté de communes viendra aider à remplir ce document et discuter des spécificités de la commune avec Mr le Maire, le binôme de référence (Nathalie DEVIMES et Philippe RAMOND), ainsi que 2 élus. Ensuite auront lieu les réunions sur le zonage.

Financement des travaux d'enfouissement

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec le Crédit Agricole afin de lui soumettre le projet et de voir les possibilités d'emprunt et la capacité d'endettement de la commune.

Un rendez-vous sera pris une fois que le Crédit Agricole aura étudié le compte administratif de la commune. Les travaux devront être faits sur 2 ans.

- Aménagement place Louis Malle

Le Conseil Municipal souhaite constituer un groupe de réflexion afin de voir ce qui peut être envisagé sur cette place.

Hangar, stockage matériel

L'emplacement d'un potentiel hangar d'environ 70m² a été finalisé sur une parcelle communale, en haut du cimetière.

La Mairie envisage de faire une demande de permis de construire sur cette parcelle. Mr le Maire rappelle que le budget voté pour ce hangar est de 10 000€. Le Conseil Municipal va étudier les diverses possibilités de bâtiments prêts à monter qui pourraient s'intégrer dans le paysage.

### IV - Questions diverses

- Pour information:

La commémoration du 8 mai aura lieu à 11 heures place de l'Eglise.

Catherine Marlas et Dominique Marin candidats aux élections départementales sur le canton des Marches du Sud Quercy viendront rencontrer les élus le 21 mai.

- Site internet de la commune :

Le site a été livré et est en construction. Il n'est pas encore référencé.

- Elections départementales et régionales : permanences

Une circulaire a été envoyée par le ministère de l'Intérieur concernant l'organisation des élections.

Celles-ci se tiendront dans la Salle des fêtes. Pour ces élections départementales et régionales, Il y aura 2 points de vote distincts. Un planning de permanences est établi entre les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 11 juin à 18h00 en Mairie.